

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Abéba, Ethiopie, tél. : (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
E-mail: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
456^{ème} RÉUNION
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE
12 SEPTEMBRE 2014

PSC/PR/2. (CDLVI)
Original: Anglais

**RAPPORT INTÉRIMAIRE DU GROUPE DE MISE EN ŒUVRE DE HAUT NIVEAU
DE L'UNION AFRICAINE POUR LE SOUDAN ET LE SOUDAN DU SUD**

**RAPPORT INTÉIMAIRE DU GROUPE DE MISE EN ŒUVRE DE HAUT NIVEAU
DE L'UNION AFRICAINE POUR LE SOUDAN ET LE SOUDAN DU SUD**

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa 207^{ème} réunion tenue le 29 octobre 2009, à Abuja, au Nigeria, au niveau des chefs d'État et de Gouvernement, le Conseil a approuvé le rapport du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour (GUAD), ainsi que les recommandations y contenues, et a décidé de la création d'un Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA pour le Soudan, composé des anciens Présidents Thabo Mbeki, Pierre Buyoya et Abdulsalami Abubakar, en vue d'aider à la mise en œuvre de tous les aspects des recommandations du GUAD, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'Accord de paix global (CPA) et d'autres processus connexes, dans le cadre de la transformation démocratique du Soudan [Document PSC/AHG/2(CCVII) et communiqué PSC/AHG/COMM.1(CCVII)].

2. Le présent rapport, présenté conformément à cette décision, rend compte des activités que le Groupe de haut niveau a entreprises en vue du règlement pacifique des conflits qui affectent les deux Régions du Nil Bleu et du Kordofan méridional et le Darfour, ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de coopération de 2012 entre le Soudan et le Soudan du Sud et du Dialogue national prévu au Soudan.

II. NÉGOCIATIONS RELATIVES AU CONFLIT DANS LES DEUX RÉGIONS

3. À la suite de sa dernière communication au Conseil, lors de sa 423^{ème} réunion tenue le 10 mars 2014, et conformément au communiqué PSC/PR/COMM.(CDXXIII) adopté à cette occasion, le Groupe de haut niveau a organisé une rencontre entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement de Libération du Peuple du Soudan-Nord (SPLM-N), à Addis Abéba, du 21 au 30 avril 2014.

4. Les Parties se sont rencontrées pour négocier sur la base du projet d'Accord-cadre du 18 février 2014 proposé par le Groupe de haut niveau. Au cours de cette réunion, les Parties ont réussi à surmonter nombre de divergences, à travers des échanges francs axés sur la recherche de solutions aux aspects humanitaire, sécuritaire et politique du conflit au Kordofan méridional et au Nil Bleu.

5. Les Parties ont se sont accordées sur un texte consolidé, reflétant leurs vues et points de divergence. Ces éléments ont été consignés dans le "Projet de texte du 30 avril 2014", qui servira de base au prochain cycle de négociations.

6. Dans ce projet, les Parties ont convenu de ce qui suit : (i) la création de quatre Comités; (ii) l'acceptation que les communiqués respectifs du Conseil du 24 avril 2012 et du 10 mars 2014, ainsi que la résolution 2046 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies du 2 mai 2012, servent de documents de référence; et (iii) les principes généraux et l'ordre du jour du Comité politique et sécuritaire.

7. La principale question restée pendante est celle de la relation entre la cessation des hostilités, le cessez-le-feu global et les problèmes humanitaires. Cette question sera examinée lors du prochain cycle de négociations prévu en octobre 2014.

III. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE COOPÉRATION DE 2012 ENTRE LE SOUDAN ET LE SOUDAN DU SUD

a) Questions sécuritaires

8. Au cours de la période sous examen, les deux pays ont continué à travailler à la mise en œuvre de l'Accord de coopération de septembre 2012 et à la promotion de relations de bon voisinage. C'est dans ce contexte que le Président Salva Kiir Mayardit a effectué une visite au Soudan, le 4 avril 2014. Cette visite d'une journée fut l'occasion de la première rencontre bilatérale entre les deux chefs d'État depuis le déclenchement du conflit actuel au Soudan du Sud, à la mi-décembre 2013. L'objectif était de poursuivre la normalisation des relations entre les deux pays et d'exprimer l'appréciation par les autorités sud-soudanaises du rôle constructif que le Soudan joue dans les efforts visant à éviter l'exacerbation de la crise au Soudan du Sud. Les deux chefs d'État ont discuté de la situation sécuritaire le long de la frontière commune entre leurs deux pays, ainsi que des modalités de protection des installations pétrolières. Le Président Kiir a noté avec satisfaction le rôle positif du Soudan, qui a accueilli plus de 80 000 réfugiés sud-soudanais, et a remercié le Président Al Bashir d'avoir instruit que les Soudanais du Sud fuyant la guerre soient accueillis au Soudan comme des citoyens de ce pays et non comme des réfugiés.

9. Le Groupe de haut niveau a effectué une mission au Soudan et au Soudan du Sud, en août 2014, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'Accord de coopération du 27 septembre 2012. Cette visite a été entreprise à la suite d'informations faisant état d'une absence de progrès dans l'application de l'Accord de coopération, en particulier en matière de sécurité.

10. Le Groupe de haut niveau a été informé des résultats des nombreuses réunions bilatérales qui se sont tenues à Juba et à Khartoum entre les deux Ministres de la Défense et les deux chefs d'État-major, pour des échanges de vues sur la Ligne médiane proposée et la Zone frontalière démilitarisée sécurisée (SDBZ).

11. Toutefois, ces réunions n'ont pas permis d'enregistrer les progrès escomptés, justifiant ainsi l'intervention du Groupe. Le Gouvernement du Soudan a marqué une certaine déception, reconnaissant toutefois les difficultés auxquelles le Soudan du Sud est confronté depuis le déclenchement d'un conflit interne en décembre 2013 ; celui-ci constituant en effet un véritable obstacle au processus de mise en œuvre de l'Accord de coopération. Le Gouvernement du Soudan a également soulevé des préoccupations face à la présence de forces rebelles soudanaises au Soudan du Sud, affirmant surveiller leurs mouvements.

12. Le Gouvernement du Soudan du Sud a reconnu le rôle constructif que joue le Soudan, tant à travers son action pour contenir le conflit que par l'accueil de Soudanais du Sud au Soudan. Les deux Parties ont accepté la proposition du Groupe de haut niveau de réunir le Mécanisme conjoint politique et de sécurité (JPSM), dès que possible, pour discuter de ces questions.

13. Il n'y a pas eu de progrès s'agissant de la mise en œuvre des Accords existants sur Abyei.

b) Questions frontalières

(i) Mission d'évaluation technique du Programme frontière de l'UA(PFUA)

14. Le PFUA, dans le cadre de sa fonction de conseil, telle que prévue dans l'Accord sur les questions frontalières, a complété son évaluation technique de la capacité du Soudan et du Soudan du Sud à procéder à la démarcation de leur frontière commune.

15. L'Équipe d'évaluation technique du PFUA a finalisé son rapport sur le Soudan, et en a présenté les conclusions au Ministre d'État à la Présidence, Haroun Al Rachid, le 17 août 2014.

(ii) Mise en place des Comités conjoints sur la frontière

16. Les deux Parties ont été, à plusieurs reprises, exhortées par le Groupe de haut niveau à engager des contacts et à commencer à se rencontrer. Le Soudan du Sud a pris l'initiative d'inviter la partie soudanaise, mais la réunion envisagée ne s'est pas tenue.

17. Au cours de ses consultations au Soudan et au Soudan du Sud, le Groupe de haut niveau a rappelé aux deux pays leurs obligations, telles que stipulées dans l'Accord, et a exprimé la disponibilité du PFUA à apporter l'aide requise pour faciliter la tenue de la réunion inaugurale envisagée.

(iii) Équipe d'experts de l'UA sur les zones frontalières contestées entre le Soudan et le Soudan du Sud

18. Le Groupe de haut niveau a interagi avec le Soudan et le Soudan du Sud, afin qu'ils coopèrent avec l'Équipe d'Experts de l'UA (AUTE), pour lui permettre de formuler un avis non contraignant sur le statut des cinq zones frontalières contestées.

19. Malgré les efforts déployés, les Parties n'ont pas encore échangé leurs observations orales et écrites pour permettre à l'Équipe d'Experts de finaliser son rapport. Pour sa part, l'Équipe d'Experts s'est réunie à Addis Abéba le 23 mars 2014, décidant à cette occasion de se rendre dans l'une des zones contestées, à savoir la zone dite du *Mile 14*. Une demande a été faite à cet effet aux Parties par le Groupe de haut niveau. En avril 2014, le Soudan a accepté la demande du Président du Groupe de haut niveau pour que l'Équipe d'Experts puisse se rendre dans la zone dite du *Mile 14*. Le Soudan du Sud a accepté cette demande en août 2014.

20. Dans sa réponse, le Soudan a convenu de faciliter la visite dans la zone dite du *Mile 14*, mais a demandé à l'Équipe d'Experts de respecter la séquence convenue dans ses Termes de Référence.

21. Au moment de la finalisation du présent rapport, l'Équipe d'Experts, à travers le Groupe de haut niveau, avait invité les deux Parties à se rencontrer à Addis Abéba, entre le 3 et le 8 septembre 2014, pour finaliser les présentations orales et échanger leurs mémoires respectifs. Le Gouvernement du Soudan a décliné l'invitation, indiquant qu'il souhaiterait examiner la question du séquençage avec l'Équipe d'Experts avant de procéder aux échanges envisagés.

IV. COMITÉ TRIPARTITE SUR L'APPROCHE CONJOINTE

22. Le Groupe de haut niveau continue d'apporter une assistance à l'Approche conjointe à travers le Comité tripartite créé par l'Accord de coopération. Le mandat du Comité est d'élaborer les modalités d'une Approche conjointe de la communauté internationale aux fins d'aider les deux pays en ce qui concerne : (i) l'assistance financière transitionnelle pour le Soudan, (ii) le soutien au développement du Soudan du Sud, (iii) l'allègement global de la dette, et (iv) la levée des sanctions économiques imposées au Soudan.

23. Le travail du Comité tripartite a été renforcé par l'engagement des deux Présidents, qui ont formulé une demande conjointe de soutien auprès de la communauté internationale. Les membres du Comité tripartite ont participé à diverses réunions pour discuter de cette question, y compris les

rencontres de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) d'avril 2014, afin d'exhorter à l'allègement de la dette du Soudan. Lors de sa dernière réunion tenue du 31 mai au 3 juin 2014, le Comité a proposé un programme de sensibilisation sous conduite africaine, afin de compléter le travail du Comité tripartite.

24. À travers la décision Assembly/AU/Dec. 536 (XXIII), la 23^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, les 26 et 27 juin 2014, a appuyé la proposition de sensibilisation sous conduite africaine. La Conférence s'est félicitée de l'Approche conjointe, a exprimé son soutien aux conclusions du Comité tripartite, et a demandé au Groupe de haut niveau de continuer à soutenir les efforts déployés par les deux pays.

V. DIALOGUE NATIONAL AU SOUDAN

25. Au cours de la période sous examen, le Groupe de haut niveau a pris nombre d'initiatives en appui aux efforts visant à tenir un Dialogue national au Soudan. Il convient de rappeler que, le 27 janvier 2014, le Président Omar Hassan Al Bashir a annoncé qu'un Dialogue national sans exclusive serait organisé pour faire face aux différents défis auxquels le Soudan est confronté. Un Sommet des Partis politiques nationaux, présidé par le Président Al Bashir, s'est tenu le 6 avril 2014. Dans un communiqué publié le 9 avril 2014, la Présidente de la Commission s'est félicitée du commencement officiel du processus devant mener au Dialogue, reconnaissant que cette première réunion était une étape importante dans le processus visant à faciliter le passage à un nouveau système politique. La Présidente de la Commission s'est dite encouragée par la décision du Gouvernement d'entreprendre immédiatement certaines réformes nationales et d'adopter des mesures de promotion de la confiance, telles qu'annoncées lors de la réunion avec les dirigeants des Partis politiques, soulignant que cela faciliterait la participation effective de toutes les couches de la société au Dialogue national.

26. Afin de soutenir les efforts déployés dans le cadre du processus de Dialogue national, le Groupe de haut niveau a rencontré le Président Al Bashir à Khartoum, au cours de la visite qu'il a effectuée au Soudan du 24 au 26 février 2014. Celle-ci a été suivie par d'autres visites, respectivement, du 16 au 18 mai 2014 et du 17 au 22 août 2014, au cours desquelles le Groupe de haut niveau a été informé par de hauts responsables gouvernementaux des différentes étapes devant conduire à la tenue du Dialogue national. De même, le Groupe a rencontré des dirigeants de Partis politiques, ainsi que d'éminents acteurs et groupes de la société civile soudanaise, avec lesquels il a discuté des opportunités offertes par le Dialogue national, ainsi que des défis à surmonter, notamment ceux relatifs à l'inclusion de l'opposition politique armée active au Darfour, au Kordofan méridional et au Nil Bleu.

27. Afin de compléter les consultations élargies tenues à Khartoum, le Groupe de haut niveau a invité l'opposition politique armée à discuter du Dialogue national. La réunion consultative avec l'opposition armée a couvert nombre de préoccupations essentielles pour promouvoir la confiance, régler pacifiquement les conflits en cours au Darfour, au Kordofan méridional et au Nil Bleu, et assurer la protection des droits et des libertés, elle a également porté sur les questions qui seraient examinées lors du Dialogue national.

28. Par la suite, l'opposition politique armée et le Parti de l'Umma ont rencontré des représentants du Comité de Partis politiques 7+7 pour le Dialogue national.

29. Ces consultations ont abouti à un Accord portant sur des principes généraux entre le G 7+7 et le Groupe dit de la Déclaration de Paris, ainsi qu'à la signature d'un Accord, le 5 septembre 2014.

VI. OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

30. Dans les efforts qu'il déploie, le Groupe de haut niveau a constamment œuvré en étroite collaboration avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies au Soudan et au Soudan du Sud et le Représentant spécial de l'Autorité inter-gouvernementale pour le Développement (IGAD) au Soudan, ainsi qu'avec le Représentant spécial conjoint et chef de l'Opération hybride UA-Nations unies au Darfour (MINUAD), à chaque fois que ses efforts ont porté sur le conflit du Darfour. L'on ne soulignera jamais assez l'importance que revêt cette coopération.

31. En ce qui concerne la situation sécuritaire entre le Soudan et le Soudan du Sud, le Groupe de haut niveau est préoccupé par le fait que la mise en œuvre de l'Accord de coopération continuera d'être affectée par les conflits internes que connaissent les deux pays. Cependant, la volonté des deux pays de poursuivre leurs discussions sur les questions bilatérales est une indication de leur engagement à faciliter l'émergence de deux États viables. Le Groupe de haut niveau de l'UA continuera à interagir avec les deux Gouvernements sur ces questions.

32. Les nombreuses interactions et consultations menées par le Groupe de haut niveau ont confirmé le consensus existant au Soudan entre toutes les parties prenantes sur le fait que les défis auxquels le Soudan est confronté devront être relevés à travers un Dialogue national inclusif et substantif.

33. L'Union africaine doit continuer à jouer le rôle qui est le sien à travers le Groupe de haut niveau, afin d'aider à la tenue d'un Dialogue national inclusif, global et sincère. Les acquis obtenus au cours des dernières semaines devront être renforcés, afin de donner les assurances nécessaires à toutes les parties prenantes soudanaises qui souhaitent participer au Dialogue.